

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-attache-e-administratif-ve-ouverture-d-un-concours-deprecarisation-pour.html>



Devenir attaché.e administratif.ve : ouverture d'un concours déprécarisation pour l'année 2017

- Métiers - Administratif.ve - Non titulaires, actualités -
Date de mise en ligne : jeudi 21 septembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Nombre de places : 14 qui se répartissent ainsi :

- en administration centrale, dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture et dans les établissements d'enseignement technique agricole du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : 9 places ;
- à l'Agence de services et de paiement ([ASP](#)) : 2 places ;
- à FranceAgriMer (FAM) : 3 places.

[Arrêté du 28 avril 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié](#)

La pré-inscription se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 7 juin 2017.

La date limite de pré-inscription ou de demande des dossiers d'inscription est fixée au 7 juillet 2017.

La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au 18 juillet 2017, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour les candidats admissibles est fixée au 4 novembre 2017, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite se déroulera le 21 septembre 2017 dans les centres ouverts sur le territoire national.

L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 5 décembre 2017.